

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 janvier 2025**

PUBLIE LE : 14 FEV. 2025

Délibération n°250130-4 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le dix-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

PRESENTS

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, PRESIDENTE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES
POUR L'EXERCICE 2025**

RAPPORTEUR : La Présidente

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal,

CONSIDERANT la proposition de sa Présidente et après en avoir délibéré, à
l'unanimité,

LE COMITE,

DECIDE de financer, ainsi qu'il suit, le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte Cristo, de l'exercice 2025, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le **14 FEV. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **14 FEV. 2025**

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal



Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Mont-Cristo

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20250214-250130-4-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
DDAF 14/02/2025

PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES - EXERCICE 2025

Annexe à la délibération n°250130-4

COMMUNES	Population 2022 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2025	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY-LE- ROI	17 059	197 295,04	0,00	197 295,04
LE PECQ	16 132	186 573,86	0,00	186 573,86
PORT-MARLY	5 637	65 194,45	0,00	65 194,45
SYNDICAT	38 828	449 063,35	0,00	449 063,35